



Mairie
6 bis Place Saint Gilles
72540 Chemiré en Charnie

PROCES VERBAL de séance du Conseil Municipal du 27 juin 2024

Le vingt-sept juin 2024 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Chemiré en Charnie, se sont réunis, sous la présidence de M. Jean Paul COQUILLE, Maire.

Date de convocation	18 juin 2024	Date d'affichage	18 juin 2024
Nombre de membres			
Afférents au Conseil Municipal :			11
En exercice :			09
Qui ont pris part à la délibération :			07

Etaient présents : Mmes et MM. Martine LETOURNEUR, Mickaël FEUVRIER, Nicolas PADOIS, Anne MOLARD, Christophe KRAKUS, Ingrid CATE.

Absents : Mme Marion MARIE, M Patrice COUTELLE

Madame Martine Letourneur a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal a arrêté le Procès-Verbal de la réunion du **16 mai 2024**,

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal des décisions qu'il a prises, dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire :

- Signature du Devis de la Sté Conty pour l'achat d'un ordinateur portable Acer Travel Mate et Office PME pour un montant de 1 215 € HT 1 458 € TTC
- Signature du devis pour une Visite Conférence guidée par Paule Valois pour un montant de 400 € TTC le 7 septembre 2024.

2024-06-d1

Validation de la lettre de juillet

Le Conseil Municipal a validé la lettre d'information de juillet « l'Echo de la Charnie » qui sera adressée courant juillet à l'ensemble des habitants.

2024-06-d2

Déclaration d'intention d'aliéner 1 bis rue du Château

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Maître Laurence DUPONT, notaire à Sillé-le-Guillaume, une déclaration d'intention d'aliéner pour la propriété située 1 bis rue du Château parcelle n°B872.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption, sur le bien ci-dessus référencé.

Vote : pour : 7 contre : 0 abstention : 0

2024-06-d3

Admission en non-valeur budget Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur François BRUN, comptable du Trésor, de prononcer l'admission en non-valeur de la créance suivante :

Exercice 2023

Titre 25 pour un montant de 25 €

Motif : Décédé et demande de renseignements négative

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré admet cette créance en non-valeur.

L'admission en non-valeur ne préjuge pas de la suite des recouvrements potentiels.

Vote : pour : 7 contre : 0 abstention : 0

2024-06-d4

Admission en non-valeur budget principal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur François BRUN, comptable du Trésor, de prononcer l'admission en non-valeur de la créance suivante :

Exercice 2022

Titre 62 pour un montant de 73.17 €

Motif : Combinaison infructueuse d'actes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré admet cette créance en non-valeur.

L'admission en non-valeur ne préjuge pas de la suite des recouvrements potentiels.

Vote : pour : 7 contre : 0 abstention : 0

2024-06-d5

Convention pour participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Loué

La convention pour la participation financière aux frais de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires privées de Loué, est arrivée à son terme. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec l'OGEC du Sacré Cœur de Loué pour une durée de 3 ans, la participation sera de 640 € par élève.

Vote : pour : 7 contre : 0 abstention : 0

2024-06-d6

Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Loué

La commune de Loué a fixé à 1 181 € par élève, la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Loué, pour l'année scolaire 2023-2024.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à régler la participation pour les élèves résidant sur la commune de Chemiré en Charnie.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention pour la participation aux frais de fonctionnement de la cantine qui s'élèvent pour l'année 2023-2024 à 310 €.

Vote : pour : 7 contre : 0 abstention : 0

2024-06-d7

Construction de l'atelier communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la préfecture la notification d'attribution d'une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) d'un montant de 24 900 € pour la construction de l'atelier communal.

La DETR attribuée est inférieure au montant inscrit dans le budget primitif 2024. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de poursuivre le projet, la différence pourra être financée par un emprunt. Une décision modificative sera prise en conséquence.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prévoir le lancement de l'appel d'offre.

Vote : pour : 7 contre : 0 abstention : 0

2024-06-d8

Décision Modificative n°1 Budget Principal

Investissement Dépenses		Investissement Recettes	
		1641 Emprunt	+ 31 600
		13461 DETR	- 31 600
Total Investissement Dépenses		Total Investissement Recettes	0
Fonctionnement Dépenses		Fonctionnement Recettes	
Total Fonctionnement Dépenses	0	Total Fonctionnement Recettes	0

Vote : pour : 7 contre : 0 abstention : 0

Signature de la convention Territoires Educatifs Ruraux (TER)

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de convention relative à l'établissement du « Territoire Educatif Rural de Loué » et de la délibération du Conseil Communautaire 22-05-2024-03-01, autorise le Maire à signer la convention.

Vote : pour : 7 contre : 0 abstention : 0

Questions diverses

Projet Coucoo Cabanes

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes LBN a délibéré hier soir sur l'approbation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Chemiré-en-Charnie, que la délibération a été adoptée à l'unanimité par les membres de LBN, que le dossier d'enquête publique est disponible sur le site LBN

Pour mémoire lors de l'enquête publique

Le commissaire enquêteur a comptabilisé 155 remarques

6.3 Avis exprimés par le public

Avis	Nbre	%
Favorable	32	71,11%
Défavorable	9	20,00%
Ne se prononce pas	1	2,22%
Non exprimé	2	4,44%
Réservé	1	2,22%

(Page 14 du rapport du Commissaire Enquêteur (2^{ème} partie-conclusions motivées/Avis))

Contrat de location du copieur multifonction

Le contrat de location du copieur Toshiba e studio 2010AC arrive prochainement à échéance, il est proposé de signer un nouveau contrat avec la société Toshiba pour un e-studio 2021AC pour un montant de 360 € par trimestre comprenant 3000 copies Noir et blanc et 2100 copies couleur.

Point sur la visite du Sénat du samedi 7 septembre 2024

A ce jour, 4 familles ont répondu à l'invitation pour la visite du Sénat.

6 jeunes et 4 accompagnants sont inscrits.

Les familles peuvent déposer leur inscription jusqu'au 15 juillet.

Afin de compléter le groupe, le conseil municipal propose aux familles la possibilité d'inscrire un second accompagnant, et propose d'élargir l'invitation aux membres du conseil municipal et à leur conjoint, aux membres des associations de la commune, aux habitants actifs et bénévoles dans la commune et aux salariés de la commune.

Date de la cérémonie pour la remise des prix du concours de fleurissement : Dimanche 13 octobre 2024

Date de la prochaine réunion : Jeudi 24 juillet (cette date a été reportée au jeudi 12 septembre 2024).

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h45

La Secrétaire
Martine LETOURNEUR

Le Maire
Jean Paul COQUILLE